



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingt-quatrième session

Genève, 29-31 janvier 2019

Rapport du Comité des politiques de l'environnement sur les travaux de sa vingt-quatrième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Ouverture de la session et questions d'organisation	3
II. Résultats des travaux du Bureau du Comité des politiques de l'environnement	4
III. Développement durable dans la région	4
IV. Examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »	5
A. Passage à une économie verte et amélioration de la qualité de l'air, notamment au travers des activités de l'Équipe spéciale du Programme d'action pour l'économie verte et l'environnement (Équipe spéciale GREEN) et des centres régionaux pour l'environnement	5
B. Élaboration du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS)	7
C. Études de la performance environnementale	7
D. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement	8
V. Suivi, évaluation et rapports relatifs à l'environnement	10
VI. Études de la performance environnementale	11
VII. Activités intersectorielles	13
VIII. Aperçu des ressources destinées aux activités relatives à l'environnement et critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations	14
IX. Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU	14
X. Exposé et échange de vues sur la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement	14
XI. Élection du Bureau	15
XII. Calendrier des réunions	15



XIII. Liste des décisions..... 15

XIV. Clôture de la session..... 15

I. Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa vingt-quatrième session du 29 au 31 janvier 2019 à Genève. Le présent rapport s'appuie sur un résumé des résultats de la session et des décisions prises, qui ont reçu l'aval du Comité le 31 janvier 2019¹.

A. Participation

2. Ont participé à la session les délégations de 35 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie et Ukraine.

3. Les présidents d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE ont participé à la session, à savoir la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique), la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et son Protocole sur l'eau et la santé, et la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels).

4. Parmi les organismes des Nations Unies, des représentants du Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe) étaient présents.

5. D'autres organisations et organismes nationaux, régionaux et internationaux étaient représentés à la réunion, notamment : l'Union européenne, représentée par la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement et la Banque européenne d'investissement, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Centre régional pour l'environnement du Caucase (CRE-Caucase), le Centre régional pour l'environnement de la République de Moldova (CRE-Moldova), et le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale.

6. La société civile et d'autres organisations étaient également représentées : le Centre pour le droit international de l'environnement, le Centre pour l'environnement et le développement durable, EnviroPlan Consultants Limited, l'ECO-Forum européen, l'Université de Genève, Liberté verte, l'International Investment Center, et le réseau Zoï Environment.

B. Ouverture de la session et questions d'organisation

7. Dans son discours d'ouverture, le chef de cabinet de la CEE a souligné l'intérêt des résultats de la huitième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016) pour ce qui est de soutenir les efforts des pays visant à améliorer la gouvernance environnementale et à atteindre les objectifs de développement durable, notamment l'Action de Batumi pour un air plus pur et l'Initiative de Batumi pour une économie verte. Elle a informé le Comité de la réforme du système des Nations Unies

¹ Les documents correspondants et d'autres informations, dont le résumé des décisions, peuvent être consultés sur la page Web de la session (www.unece.org/index.php?id=50063).

pour le développement et de la poursuite de l'alignement des activités de la CEE sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. La Présidente du Comité des politiques de l'environnement a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les principaux objectifs de la session.

9. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa vingt-quatrième session (ECE/CEP/2019/1), ainsi que le calendrier proposé (document d'information n° 1).

10. Le Comité a été informé d'une manifestation parallèle intitulée « Travailler ensemble pour une mobilité plus propre et plus saine en vue de la cinquième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement », organisée par la CEE, qui se tiendra le 30 janvier 2019.

II. Résultats des travaux du Bureau du Comité des politiques de l'environnement

11. La Présidente a indiqué que le Bureau avait mené des consultations par voie électronique et s'était réuni à Genève le 28 février, puis les 26 et 27 septembre 2018 pour préparer la session en cours du Comité. Les résultats des travaux du Bureau étaient présentés dans le document ECE/CEP/2019/3. En outre, le Bureau avait tenu une réunion d'une demi-journée le 28 janvier 2019 pour régler les questions en suspens. La Présidente a invité le Comité à examiner les résultats des travaux du Bureau au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

12. Le Comité a remercié le Bureau pour la qualité de son travail et le secrétariat de la CEE pour le soutien apporté au Bureau.

III. Développement durable dans la région

13. En sa qualité de point focal de la CEE pour le Programme 2030, la Conseillère principale du Secrétaire exécutif de la CEE a présenté les développements liés au Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, y compris les principaux résultats dudit Forum (Genève, 1^{er} et 2 mars 2018) soumis comme contribution de la région de la CEE à la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018 (New York, 9-18 juillet).

14. La session de 2019 du Forum régional pour le développement durable de la CEE (21 et 22 mars) était en cours de préparation. Elle serait organisée comme une plateforme d'apprentissage par les pairs mettant l'accent sur les objectifs de développement durable qui font l'objet d'un examen global en 2019, à savoir les objectifs 4 (éducation de qualité), 13 (action pour le climat), 16 (paix et justice, institutions fortes) et 17 (partenariats pour les objectifs). Les participants travailleraient à la fois en plénière et en petits groupes pour permettre un échange efficace de bonnes pratiques et d'études de cas, identifier les objectifs communs, les défis et les tendances régionales, et traiter les questions transfrontières. Les résultats de la session de 2019 du Forum régional formeraient la contribution de la région de la CEE à la réunion de 2019 du forum politique de haut niveau pour le développement durable (9-18 juillet).

15. La délégation de la Géorgie a présenté la « Vision stratégique pour une économie verte en Géorgie », qui reposait sur six piliers principaux : la qualité de l'air, une politique écologique des transports, des infrastructures durables, une économie circulaire, le secteur du bâtiment, et l'efficacité énergétique.

16. Le directeur du réseau Zoï Environment a présenté les premières conclusions du rapport « Greening the Belt and Road Investments in Central Asia: A Visual Synthesis », préparé par son organisation en coopération avec le PNUE, la Suisse et des partenaires en Asie centrale et en Chine. La synthèse visuelle a pour la première fois analysé les développements, les risques et les opportunités de l'initiative « Route et ceinture » en Asie centrale.

17. Le secrétariat a informé les participants de l'impact environnemental de l'industrie de la mode, des activités de l'Alliance des Nations Unies pour une mode durable et de celles de la CEE axées sur la mise en place d'un cadre des Nations Unies (politique et normes) pouvant aider les consommateurs à mieux comprendre d'où viennent leurs vêtements et comment ils ont été fabriqués, y compris les incidences et les risques pour leur santé, l'environnement et les travailleurs de cette industrie.

18. La délégation de l'Union européenne a présenté des informations sur un nouveau programme quadriennal – EU4Environnement – qui sera lancé en 2019, avec une contribution de 19,5 millions d'euros de l'Union européenne, pour six pays (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) et avec cinq partenaires internationaux (OCDE, PNUE, CEE, Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et le groupe de la Banque mondiale) pour la mise en œuvre du programme.

19. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont posé des questions et examiné les informations présentées.

20. Le Comité a pris note des faits nouveaux survenus dans le cadre des activités de la CEE liées au Programme 2030 et :

a) A appelé à une participation active dans la préparation et la conduite du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 21 et 22 mars 2019), aligné sur le thème du forum politique de haut niveau de 2019 « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » ;

b) S'est félicité des informations sur la stratégie de la Géorgie en matière d'économie verte fournies par la délégation géorgienne et a exprimé son appréciation des efforts déployés par le Gouvernement géorgien pour faciliter la transition vers l'économie verte ;

c) A pris note avec intérêt de la présentation des premières conclusions du rapport « Greening the Belt and Road Investments in Central Asia: A Visual Synthesis », préparé par le réseau Zoï Environment en collaboration avec le PNUE, et a exprimé son intérêt pour davantage d'informations sur ce sujet dans l'avenir ;

d) A pris note avec intérêt des informations fournies par le secrétariat sur l'impact environnemental de l'industrie de l'habillement, les activités de l'Alliance des Nations Unies pour une mode durable et les activités de la CEE en la matière, et a dit souhaiter que des informations complémentaires sur le sujet soient présentées lors des réunions du Comité, le cas échéant ;

e) A salué l'information donnée par la délégation de l'Union européenne sur un nouveau programme quadriennal – EU4Environnement – qui serait lancé en 2019, avec une contribution de 19,5 millions d'euros de l'Union européenne, pour six pays (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) et avec cinq partenaires internationaux (OCDE, PNUE, CEE, ONUDI et le groupe de la Banque mondiale) pour sa mise en œuvre.

IV. Examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

A. Passage à une économie verte et amélioration de la qualité de l'air, notamment au travers des activités de l'Équipe spéciale du Programme d'action pour l'économie verte et l'environnement (Équipe spéciale GREEN) et des centres régionaux pour l'environnement

21. Ce point de l'ordre du jour a été organisé sous la forme d'un talk-show intitulé « Greening the economy: Batumi Talk Show », avec comme invités des représentants de l'Allemagne, de la Croatie, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, du Kazakhstan et de l'OMS.

22. Il a été rappelé que, lors de la huitième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016), les ministres avaient approuvé le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement. Cet outil politique a soutenu les pays dans leurs efforts de transition vers l'économie verte, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour faire du Cadre stratégique une réalité, les ministres ont aussi lancé l'Initiative de Batumi pour une économie verte (ECE/BATUMI.CONF/2016/2, par. 27), porteuse d'engagements pris à titre volontaire en vue de donner concrètement effet au Cadre stratégique jusqu'en 2030. À ce jour, 124 engagements ont été soumis par 27 pays et 13 organisations chefs de file. Ces engagements spécifient des actions concrètes pour évoluer vers des modèles économiques plus écologiques et plus inclusifs.

23. Il a également été rappelé qu'en ce qui concerne la qualité de l'air, les ministres avaient reconfirmé l'engagement de réduire la pollution atmosphérique et de protéger la santé publique et les écosystèmes en approuvant l'Action de Batumi pour un air plus pur (ECE/BATUMI.CONF/2016/2, par. 31). À ce jour, 27 pays et 4 organisations ont soumis 108 engagements volontaires dans le cadre de cette initiative.

24. Les comodérateurs du « Batumi Talk Show » (l'OCDE et la Plateforme de connaissances sur la croissance verte) ont appelé l'attention sur les documents de référence suivants, préparés pour faciliter la discussion du Comité en ce qui concerne l'écologisation de l'économie et la purification de l'air :

(a) Mise en œuvre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte (CE/CEP/2019/4) ;

b) Activités visant à soutenir les initiatives mises en œuvre par les pays pour passer à une économie verte et parvenir au développement durable (ECE/CEP/2019/5) ;

c) Mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur : favoriser la prise de mesures visant à améliorer la qualité de l'air (ECE/CEP/2019/6).

25. Le Comité a accueilli avec satisfaction les documents d'information sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi sur l'économie verte et de l'Action de Batumi pour un air plus pur : « Mise en œuvre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et Initiative de Batumi pour une économie verte » (ECE/CEP/2019/4), « Activités visant à soutenir les initiatives mises en œuvre par les pays pour passer à une économie verte et parvenir au développement durable » (ECE/CEP/2019/5), et « Mise en œuvre de l'Action de Batumi pour un air plus pur : favoriser la prise de mesures visant à améliorer la qualité de l'air » (ECE/CEP/2019/6), établis par la CEE en coopération avec le PNUE et l'OCDE. En outre, le Comité :

(a) A affirmé que les deux initiatives de Batumi constituaient toujours un mécanisme solide pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence ministérielle de Batumi ;

b) A noté avec satisfaction la participation active des pays et organisations parties prenantes dans l'activité consistant à rendre compte du suivi des deux initiatives ;

c) S'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements volontaires des États membres et des organisations participant à l'initiative de Batumi pour une économie verte et à l'Action de Batumi pour un air plus propre ;

d) A invité les États membres et les autres parties prenantes à continuer de participer activement à ces deux initiatives ;

e) S'est félicité du « Batumi Talk Show » pour la promotion des deux initiatives de Batumi et a invité les pays et organisations intéressés à envisager d'organiser un « Batumi Talk Show » lors d'événements pertinents, le cas échéant ;

f) A remercié les pays (c'est-à-dire l'Allemagne, la Croatie, la Finlande, la France, la Géorgie et le Kazakhstan) et les organisations (Plateforme de connaissances sur la croissance verte, OCDE, OMS) qui ont participé au « Batumi Talk Show » pour avoir

partagé l'expérience vécue dans la mise en œuvre de leurs engagements dans le cadre des deux initiatives et avoir annoncé de nouveaux engagements ;

g) A salué et soutenu la participation active de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des initiatives de Batumi.

B. Élaboration du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS)

26. Le Directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement a présenté le « Rapport d'examen à mi-parcours sur la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement » (ECE/CEP/2019/7). Cette présentation a été suivie d'une brève intervention du représentant de l'OCDE, elle-même suivie d'une table ronde à laquelle ont pris part trois débatteurs représentant l'Azerbaïdjan, la France et le Monténégro.

27. Le Comité a accueilli avec satisfaction le « Rapport d'examen à mi-parcours sur la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement » (ECE/CEP/2019/7) établi par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement avec le soutien du secrétariat, s'est félicité des progrès accomplis en Europe et en Asie centrale depuis la Conférence de Batumi, et :

(a) A salué l'auto-évaluation des progrès réalisés par la majorité des États membres de la CEE et, en particulier, par tous les pays de la région dont l'économie est en transition ;

b) A exprimé sa sincère satisfaction quant à l'harmonisation continue et à l'amélioration de l'accessibilité des flux de données pertinents, à l'amélioration de la qualité de certains indicateurs environnementaux et à l'utilisation des flux de données à des fins multiples à l'appui des évaluations environnementales et des rapports réguliers des pays ;

c) A noté que les pays avaient encore besoin d'aide pour mettre pleinement en œuvre les piliers et principes du SEIS et pour produire et mettre en commun tous les flux de données associés aux indicateurs environnementaux de la CEE d'ici à 2021.

d) S'est félicité du soutien apporté par l'Union européenne et l'Agence européenne pour l'environnement, le PNUE et le Compte des Nations Unies pour le développement (UNDA) aux fins de renforcer les capacités nécessaires dans les pays dont l'économie est en transition ;

e) A encouragé ses membres à utiliser davantage l'ensemble des indicateurs environnementaux de la CEE dans leurs rapports sur l'état de l'environnement et à harmoniser davantage les flux de données dans la région, notamment dans l'optique de remplir leurs obligations en matière d'établissement de rapports et de faire usage de ces flux de données dans les évaluations thématiques à différents niveaux géographiques ;

f) A également demandé au Groupe de travail d'organiser un nouvel examen des progrès accomplis dans l'établissement du SEIS en Europe et en Asie centrale avant la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

C. Études de la performance environnementale

28. Le modérateur a exposé l'objectif poursuivi avec le rapport d'examen à mi-parcours, indiquant qu'il s'agissait d'évaluer les progrès accomplis au cours du troisième cycle d'examens, notamment en ce qui concerne l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable et le suivi de cette question.

29. Le modérateur a appelé l'attention sur le document ECE/CEP/2019/8 « Études de la performance environnementale : progrès accomplis dans la conduite du troisième cycle » et a résumé les principales réalisations présentées dans ce document :

a) Achèvement des examens du troisième cycle pour plus de la moitié des pays remplissant les conditions ;

- b) Intégration des objectifs de développement durable dans les examens réalisés depuis 2017 ;
- c) Lancement d'un nouveau domaine d'activités pour aider les pays examinés à mettre en œuvre les recommandations ;
- d) Amélioration de la communication et de la sensibilisation.

30. Une table ronde a suivi, avec la participation de trois débatteurs représentant la Géorgie, le Monténégro et la Suisse. Ceux-ci ont partagé leurs points de vue sur les progrès réalisés au cours du troisième cycle et en particulier sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les études de la performance environnementale (EPE), et sur la manière dont les examens pourraient être améliorés à l'avenir.

31. Le Comité s'est félicité du rapport établi par le secrétariat de la CEE sur le thème développé dans le document « Études de la performance environnementale : progrès accomplis dans la conduite du troisième cycle » (ECE/CEP/2019/8), et :

- (a) A exprimé sa satisfaction quant aux progrès réalisés depuis la conférence de Batumi dans la conduite du troisième cycle d'examens ;
- b) A salué l'expérience positive qu'a constitué l'intégration des objectifs de développement durable pertinents et des cibles correspondantes dans les examens de la performance environnementale réalisés depuis 2017 ;
- c) S'est également félicité du lancement d'activités visant à aider les pays examinés à mettre en œuvre les recommandations issues de leurs examens ;
- d) S'est en outre félicité de la tenue d'un atelier d'apprentissage par les pairs intitulé « Politiques de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : échange des meilleures pratiques sur la base des examens de la performance environnementale conduits par la CEE » (Minsk, 21 et 22 novembre 2018) et du partage des enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes ;
- e) A invité les pays à bénéficier du Programme d'études de la performance environnementale en entreprenant d'autres examens et à faire part au secrétariat de la CEE de leur intérêt ;
- f) A demandé au Groupe d'experts des études de la performance environnementale de commencer à travailler, en coopération avec les pays examinés, sur des propositions pour le quatrième cycle d'examens et de préparer un document sur cette question en vue de la vingt-sixième session du Comité (Genève, 9-11 novembre 2020), en tenant compte des suggestions faites par les membres du Comité au cours de la présente session.

D. Accords multilatéraux relatifs à l'environnement

32. En ouvrant le débat sur les accords multilatéraux de la CEE sur l'environnement, la Présidente du Comité des politiques de l'environnement a rappelé que, lors de sa vingt-troisième session (Genève, 14-17 novembre 2017), le Comité avait apprécié l'échange de vues ouvert qui s'était déroulé pendant la session avec la participation des présidents et d'autres représentants des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement. Lors de cette session, le Comité avait reconnu que la réalisation des objectifs de développement durable impliquait un renforcement de la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi qu'entre ces derniers et le Comité des politiques de l'environnement, et avait souligné la nécessité d'examiner les moyens d'améliorer encore la coopération et les synergies entre le Comité et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (ECE/CEP/2017/5, par. 37).

33. La Présidente a déclaré qu'à la présente session, le Comité était invité à continuer d'examiner les progrès réalisés dans le cadre de chacun des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement à l'appui du Programme 2030. Cette session englobait l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le document ECE/CEP/2019/9 donnait un aperçu de la

manière dont les accords multilatéraux de la CEE concouraient à la réalisation du Programme 2030.

34. Pour la tenue de ce point de l'ordre du jour, deux groupes consécutifs ont été constitués afin de permettre une discussion interactive. Le premier groupe couvrait la Convention d'Aarhus et son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, ainsi que la Convention d'Espoo et son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, tandis que le second groupe couvrait la Convention sur la pollution atmosphérique, la Convention sur les accidents industriels et la Convention sur l'eau et son Protocole sur l'eau et la santé.

35. Dans le cadre du premier groupe, le Président (Géorgie) du Bureau de la Convention d'Aarhus, le Président (Suède) du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, le Vice-Président (Slovénie) du Bureau de la Convention d'Espoo et du Protocole sur l'évaluation de l'impact stratégique, et le Président du Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale et, dans le cadre du deuxième groupe, le Président (Suède) du Bureau de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique, la Présidente (Norvège) du Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur les accidents industriels, le Vice-Président (Estonie) du Bureau de la Convention sur l'eau et le Vice-Président (France) du Bureau du Protocole sur l'eau et la santé ont informé le Comité des progrès réalisés dans le cadre de leurs accords multilatéraux respectifs à l'appui du Programme 2030, notamment : principales réalisations et principales conclusions ; enseignements à retenir et défis à relever ; et autres mesures à prendre.

36. La Présidente (Suède) du Bureau de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique a informé le Comité des résultats pertinents de la neuvième réunion informelle entre les représentants des organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE et du Comité des politiques de l'environnement (Genève, 28 janvier 2019) – une réunion qu'elle avait présidée.

37. Le Comité s'est félicité du débat interactif qui a eu lieu sur les Accords multilatéraux relatifs à l'environnement, a remercié les présidents et autres membres des bureaux de leur contribution, et a pris note des informations fournies concernant les efforts déployés à ce jour à l'appui des ODD dans le cadre de chaque accord.

38. Le Comité a également accueilli favorablement le document de base, préparé par le secrétariat, qui donnait un aperçu de la manière dont les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement étaient mis en œuvre à l'appui du Programme 2030 (ECE/CEP/2019/9), et :

a) A reconnu le rôle important des accords multilatéraux relatifs à l'environnement pour ce qui était d'aider les gouvernements à atteindre les objectifs de développement durable et la nécessité d'allouer des ressources suffisantes à cet effet ;

b) A encouragé les États membres de la CEE à promouvoir les accords multilatéraux relatifs à l'environnement lors du prochain Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 21 et 22 mars 2019), consacré à l'ODD 16, entre autres objectifs, en tant qu'outils efficaces pour la mise en place d'institutions solides ;

c) A noté que l'ODD 16 n'était pas mentionné : i) dans le document intitulé « Main directions of UNECE ongoing work on further SDG alignment » (Orientations principales de l'action menée par la CEE aux fins de poursuivre l'alignement de ses activités sur les ODD), soumis par le secrétariat à la quatre-vingt-dix-huitième réunion du Comité exécutif de la CEE (Genève, 18 mai 2018)² ; et ii) sur le site Web de la CEE consacré aux objectifs de développement durable³. Le Comité a demandé au secrétariat d'ajouter l'ODD 16 aux objectifs prioritaires des travaux de la CEE et de le refléter en conséquence dans le document et le site Web susmentionnés ;

² Accessible à l'adresse suivante : www.unece.org/info/about-unece/executive-committee-excom/meetings/2018/ninety-eighth-meeting.html.

³ Voir www.unece.org/info/about-unece/mission/unece-and-the-sdgs.html.

d) A réitéré son engagement à renforcer la coopération à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

e) S'est félicité de la mise en œuvre, en 2016, de l'amendement à la Convention sur l'eau permettant à tous les États membres des Nations Unies d'y adhérer ;

f) S'est également félicité de l'adhésion du Tchad et du Sénégal à la Convention en 2018 et de l'intérêt manifesté par un grand nombre de pays pour y adhérer officiellement lors de la huitième session de la Réunion des Parties (Nour-Soultan, 10-12 octobre 2018).

g) S'est dit favorable à la demande adressée au secrétariat par la Réunion des Parties, consistant à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'allocation de ressources humaines et financières supplémentaires provenant du budget ordinaire, pour assurer la gestion efficace et l'exécution intégrale du programme de travail de la Convention à l'échelle mondiale (ECE/MP.WAT/54, par. 103 j)).

V. Suivi, évaluation et rapports relatifs à l'environnement

39. Le Vice-Président (Fédération de Russie) du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a décrit les progrès accomplis en matière de surveillance et d'évaluation depuis la vingt-troisième session du Comité. En particulier, il a informé le Comité que, comme demandé (ECE/CEP/2017/5, par. 49 a)), le Groupe de travail avait révisé les grandes lignes de ses activités jusqu'en 2021, telles que présentées dans le document d'information n° 12, et avait établi un calendrier annuel des activités pour 2019, tel que présenté dans le document d'information n° 13.

40. Le secrétariat a présenté les progrès réalisés par le Groupe de travail et l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement en 2018.

41. La Présidente a indiqué que le Groupe de travail avait été chargé de mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement pour examen par le Comité des politiques de l'environnement dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Elle a en outre fait savoir que le PNUE avait présenté un projet de concept pour la prochaine évaluation environnementale paneuropéenne, tel que présenté dans le document d'information n° 15 élaboré par le secrétariat et le PNUE, en consultation avec l'Agence européenne pour l'environnement, lors de la vingtième session du Groupe de travail (Genève, 3 et 4 septembre 2018). Le Groupe de travail avait par ailleurs chargé le secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats concernant ce point de l'ordre du jour et des suggestions faites pour l'évaluation paneuropéenne (ECE/CEP/AC.10/2018/2, par. 52). Le représentant du Bureau régional du PNUE pour l'Europe a décrit les options pour la prochaine évaluation paneuropéenne.

42. Le Comité a pris note de l'ébauche révisée des activités du Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement jusqu'en 2021 (document d'information n° 12) et du calendrier annuel de ses activités pour 2019 (document d'information n° 13).

43. Le Comité a également pris note des vives préoccupations exprimées par le Groupe de travail concernant les fonds disponibles pour appuyer financièrement la participation à la réunion de représentants, en particulier ceux d'Europe du Sud-Est, mais aussi d'autres sous-régions.

44. Il a de nouveau invité les États membres et les organisations concernées à participer activement aux activités et aux réunions du Groupe de travail et a engagé les États membres non représentés au sein du Groupe de travail à désigner des représentants avant le 1^{er} mars 2019 et à soumettre les candidatures au secrétariat.

45. Ayant accueilli favorablement les travaux de l'Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement, le Comité :

a) S'est félicité de la demande de l'Équipe spéciale conjointe au secrétariat à l'effet de mettre à disposition des informations environnementales pertinentes dans la base de données de la Division statistique de la CEE ;

b) A pris note des activités de renforcement des capacités en matière de statistiques et d'indicateurs environnementaux menées par le secrétariat, le PNUE, l'Agence européenne pour l'environnement et l'OCDE.

46. Le Comité a invité les États membres et les organisations à fournir des contributions en nature et des ressources financières en faveur du programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement et a remercié en particulier, pour leur soutien financier, l'Union européenne, par le biais de l'Agence européenne pour l'environnement, l'Autriche, la Fédération de Russie, la Norvège et la Suisse, de même que le PNUE et l'Agence européenne pour l'environnement pour leur appui important au programme.

47. Le Comité a pris note du projet de concept pour la future évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement (document informel n° 15) et des suggestions faites par le Groupe de travail concernant les modalités, la portée et la forme de l'évaluation.

48. Il a demandé au Groupe de travail, avec l'appui du secrétariat et en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement et le PNUE, de préparer une proposition détaillée concernant l'évaluation, comprenant un calendrier, un budget et une description générale, à présenter au Comité à sa prochaine session.

VI. Études de la performance environnementale

49. Le Comité a procédé à un examen collégial de la performance environnementale du Kazakhstan et de la Macédoine du Nord.

50. Les rapporteurs pour l'examen de la performance environnementale du Kazakhstan (Estonie et Suisse) ont résumé les principales conclusions et recommandations du troisième examen concernant le Kazakhstan, mené par le Groupe d'experts des études de la performance environnementale (EPE) les 9 et 10 janvier 2019. Le Vice-Ministre de l'énergie de la République du Kazakhstan a présenté les principales réalisations menées à ce jour et les principaux défis rencontrés par son pays pour faire avancer le programme environnemental pour le développement durable dans le cadre du troisième examen du Kazakhstan. Après examen, le Comité a adopté les recommandations auxquelles a donné lieu la troisième EPE du Kazakhstan (document d'information n° 3).

51. Les rapporteurs pour l'examen de la performance environnementale de la Macédoine du Nord (Estonie et Suisse) ont résumé les principales conclusions et recommandations de la troisième étude de performance environnementale de la Macédoine du Nord, réalisée par le Groupe d'experts les 10 et 11 janvier 2019. La Secrétaire d'état à l'environnement et à l'aménagement du territoire de la Macédoine du Nord a présenté les principales réalisations menées à ce jour et les principaux défis rencontrés par son pays pour faire avancer le programme environnemental pour le développement durable dans le cadre du troisième examen des performances environnementales de la Macédoine du Nord. Après examen, le Comité a adopté les recommandations de la troisième EPE de la Macédoine du Nord (document d'information n° 4).

52. Le Secrétaire du Groupe d'experts des études de la performance environnementale (EPE) a donné un aperçu des activités menées en 2018. Les missions d'examen pour les troisièmes EPE du Kazakhstan et de la Macédoine du Nord avaient respectivement eu lieu en mars et en septembre 2018. La troisième EPE de l'Albanie avait été publiée et présentée à Tirana en septembre 2018. L'EPE de la Mongolie avait été publiée et présentée à Oulan-Bator en décembre 2018. Lors de sa vingt-neuvième session (Genève, 9-11 janvier 2019), le Groupe d'experts avait travaillé sur les deux examens réalisés en 2018.

53. Présentant les activités prévues pour 2019, le Secrétaire du Groupe d'experts a déclaré que la mission préparatoire de la troisième évaluation des performances environnementales de la Roumanie serait effectuée en mai 2019. La mission de pays pour le troisième examen de l'Ouzbékistan se déroulerait du 25 février au 5 mars 2019. L'Ukraine serait le pays suivant à faire l'objet d'une troisième EPE. Les examens du Kazakhstan et de la Macédoine du Nord seraient publiés et lancés en 2019.

54. Le Secrétaire a indiqué que l'atelier d'apprentissage par les pairs intitulé « Politiques de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : échange de pratiques optimales sur la base des études de la performance environnementale de la CEE » s'était tenu à Minsk les 21 et 22 novembre 2018. En 2019, un projet visant à renforcer les capacités nationales en matière de gouvernance environnementale fondée sur des données factuelles et de politiques environnementales durables à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 serait lancé en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Serbie dans le cadre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

55. La Présidente a informé le Comité qu'il était nécessaire de renouveler le mandat et le cadre de référence (2015-2018) du Groupe d'experts des études de la performance environnementale pour une nouvelle période de quatre ans (2019-2022), sur la base des informations présentées dans le document ECE/CEP/2019/12, et a invité le Comité à adopter le mandat et le cadre de référence renouvelés et à demander au secrétariat de les soumettre au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

56. Le Comité a accueilli avec intérêt les renseignements relatifs aux activités relevant du Programme d'études de la performance environnementale et a remercié le secrétariat pour son excellent travail de soutien au Programme.

57. Il a exprimé sa sincère appréciation du travail du Groupe d'experts des études de la performance environnementale en 2018.

58. Le Comité a salué le lancement de la troisième EPE de l'Ouzbékistan.

59. Il a adopté le mandat et le cadre de référence renouvelés du Groupe d'experts (ECE/CEP/2019/12) et prié le secrétariat de les soumettre au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

60. Il a invité les membres du Comité à désigner leurs représentants au sein du Groupe d'experts.

61. Il a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant la mobilisation de ressources en faveur du Programme d'études de la performance environnementale en 2018, et il a en particulier remercié :

a) L'Allemagne, la Norvège, le Portugal, la Suisse et l'Union européenne pour leur soutien financier ;

b) L'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, le Portugal, la Suède, l'OCDE, le PNUE et l'OMS pour les services d'experts fournis ;

c) L'Allemagne, le Bélarus, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, l'Italie, le Monténégro, la République de Moldova, la Roumanie et la Suisse pour avoir mandaté des experts auprès du Groupe d'experts des études de la performance environnementale de la CEE ;

d) Le PNUD pour son appui logistique.

62. Le Comité s'est félicité de l'étroite coopération de la Division de l'énergie durable, de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, de la Division de statistique et de la Division des transports durables de la CEE avec le Programme d'études de la performance environnementale.

63. Le Comité a encouragé les délégations à fournir des contributions en nature (sous la forme de services d'experts) et un appui financier au Programme d'études de la performance environnementale.

VII. Activités intersectorielles

64. La Présidente a fait savoir qu'à la suite d'une demande faite par le Bureau de la réunion élargie tenue le 28 février 2018, le secrétariat avait établi une note d'information sur les activités intersectorielles du sous-programme Environnement de la Commission économique pour l'Europe, afin que le Comité l'examine à sa vingt-quatrième session. Il s'agissait en l'occurrence du document ECE/CEP/2019/11, qui exposait les faits nouveaux récents ainsi que les plans pour l'avenir relatifs à ces activités, et contenait des recommandations formulées à l'adresse du Comité concernant les travaux futurs à mener dans ce cadre.

65. Le représentant du secrétariat de l'OMS a informé le Comité des développements récents et des projets dans le cadre du processus européen environnement et santé. Un représentant de la Tchéquie a informé le Comité des activités de suivi de la déclaration prononcée à l'issue de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, Tchéquie, 13-15 juin 2017). Un représentant de l'Autriche a informé le Comité des préparatifs de la cinquième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui devait se tenir à Vienne en octobre 2019.

66. Le Comité a accueilli avec satisfaction le document de base (ECE/CEP/2019/11) établi par le secrétariat, qui donnait un aperçu des activités intersectorielles du sous-programme de la CEE sur l'environnement, et :

a) A pris note des informations fournies concernant les travaux du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable et a encouragé ceux de ses membres qui participent à la stratégie de la CEE en la matière à rester informés du processus au niveau national en établissant et maintenant des relations de travail avec les membres du Comité directeur et les coordonnateurs désignés dans leurs administrations nationales et les organisations non gouvernementales de leur pays ;

b) A également pris note des informations fournies et s'est félicité des travaux menés dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE). En outre, il a encouragé les pays à appuyer le Programme et la participation des ministres de l'environnement à la cinquième Réunion de haut niveau en 2019, ainsi que la participation des experts au processus préparatoire de cette dernière ;

c) A encouragé la nomination de centres de liaison nationaux rattachés au PPE-TSE pour ce qui concerne l'environnement ;

d) A en outre pris note des informations fournies au sujet du processus Environnement et santé et a réaffirmé sa volonté d'y contribuer ;

e) A également pris note des informations fournies concernant l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les activités de la CEE et dans les activités environnementales menées par la Division de l'environnement depuis sa dernière session, et :

i) A reconnu qu'il importait d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les activités relatives à l'environnement, en particulier au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, et a souligné que l'égalité des sexes était à la fois un objectif en soi et un moyen de contribuer au développement durable ;

ii) A soutenu les initiatives internationales visant à promouvoir l'égalité des sexes et s'est félicité de la poursuite de la coopération et de la coordination avec les organismes des Nations Unies et les autres instances et acteurs internationaux pertinents à cet effet ;

iii) A décidé de continuer d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans ses activités ;

f) A examiné l'idée d'organiser une conférence internationale sur la construction écologique, en coopération avec tous les sous-programmes pertinents de la CEE, et en particulier avec l'appui du Groupe du logement et de l'aménagement du territoire, de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois et de la Division de

l'énergie durable, en vue d'étudier tous les aspects du passage à une construction écologique dans la région de la CEE et les possibilités de faciliter cette transition.

VIII. Aperçu des ressources destinées aux activités relatives à l'environnement et critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

67. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-troisième session, le Comité avait envisagé d'actualiser les critères d'attribution d'une aide financière et avait pris la décision de maintenir les critères adoptés par le Comité à sa vingt-deuxième session en janvier 2017 (sur la base des données relatives à 2015). Il avait en même temps demandé au Bureau de vérifier, avec le concours du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2016 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière à adresser par courriel au Comité pour approbation selon une procédure d'accord tacite (ECE/CEP/2017/5, par. 100). Elle a informé le Comité que le Bureau avait rempli son mandat et préparé, avec le soutien du secrétariat, les critères révisés pour l'octroi d'un soutien financier pour la participation à des réunions et des manifestations, qui ont été présentés dans le document d'information n° 10.

68. En outre, la Présidente a informé le Comité que l'état des fonds d'affectation spéciale au titre du sous-programme Environnement pour l'exercice biennal 2016-2017 était présenté de façon sommaire dans le document d'information n° 5. Le secrétariat a informé le Comité des caractéristiques spécifiques des informations présentées dans le document.

69. Le Comité a approuvé la version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et manifestations telle que présentée dans le document d'information n° 10 et a prié le Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, s'il existait des données pour 2017 et, au cas où ces données seraient disponibles, d'établir des critères révisés pour tous les pays en transition pour approbation par le Comité, selon une procédure d'accord tacite au moyen d'échanges par voie électronique.

70. Il a accueilli avec satisfaction les renseignements relatifs à l'état des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2016-2017, et a prié le secrétariat de bien vouloir lui communiquer lors de sa prochaine session (soit en 2020) des renseignements du même ordre sur l'exercice biennal 2019-2020.

IX. Réforme du processus de planification et de budgétisation de l'ONU

71. La Présidente a informé le Comité que les informations sur la réforme du processus de planification et de budgétisation des Nations Unies figuraient dans le document d'information n° 6. Le secrétariat a informé le Comité des récents développements concernant la réforme dudit processus.

72. Le Comité a pris note des informations sur la réforme du processus de planification et de budgétisation des Nations Unies présentées dans le document d'information n° 6.

X. Exposé et échange de vues sur la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

73. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-troisième session, le Comité avait salué l'information relative aux préparatifs de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et invité celui-ci à continuer d'informer le Comité des faits nouveaux pertinents en rapport avec l'Assemblée (ECE/CEP/2017/5, par. 101 et 102).

74. Le représentant du Bureau régional pour l'Europe du PNUE a informé le Comité des préparatifs de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, prévue à Nairobi du 11 au 15 mars 2019.

75. Le Comité s'est félicité des informations fournies par le PNUE concernant l'avancement des préparatifs de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et a invité le PNUE à continuer de l'informer, à sa prochaine session, des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée, en particulier des résultats de sa quatrième session.

XI. Élection du Bureau

76. La Présidente a informé le Bureau que, sur la base de l'intérêt exprimé par les membres actuels du Bureau et des nouvelles candidatures reçues, le secrétariat avait préparé un document d'information présentant la liste des candidats au Bureau à élire par le Comité (document d'information n° 7/Rev.3).

77. Le Comité a décidé d'élire le Bureau du Comité comme indiqué dans le document d'information n° 7/Rev.3.

78. Il a exprimé ses remerciements aux membres sortants : M^{me} Marie-Charlotte Delvaux (Belgique), M. Nicolas Fairise (France), M. Vladimir Ivlev (Fédération de Russie), M. Alexander Mayer (États-Unis d'Amérique), M^{me} Maria Nagornii (République de Moldova), M^{me} Gordana Petkovic (Serbie), M^{me} Marina Philipuyuk (Biélorus) et M. Bulat Yessekin (Kazakhstan).

XII. Calendrier des réunions

79. La Présidente a rappelé qu'à sa vingt-troisième session, le Comité avait approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et de son bureau jusqu'en 2020 (ECE/CEP/2017/5, par. 108). Elle a déclaré que le calendrier proposé des réunions du Comité des politiques de l'environnement et de son bureau pour la période 2019-2021 était présenté dans le document d'information n° 8.

80. Le Comité a approuvé le calendrier proposé des réunions du Comité des politiques de l'environnement et du Bureau pour la période 2019-2021 (document d'information n° 8).

81. Le Comité a décidé d'organiser sa vingt-cinquième session à Genève, dans la semaine du 11 au 15 novembre 2019.

XIII. Liste des décisions

82. Avec le concours du secrétariat, la Présidente a établi et présenté un résumé des résultats des travaux accomplis et des décisions prises par le Comité à sa vingt-quatrième session. Après examen, la version finale a été établie et approuvée. Le document est venu enrichir le site Web de la CEE, sur la page relative à la vingt-quatrième session du Comité⁴.

XIV. Clôture de la session

83. Le Comité a chargé le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session.

84. Il a remercié la CEE d'avoir organisé une manifestation parallèle consacrée au PPE-TSE.

⁴ Voir www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2019/ece/cep/CEP-24_decisions_31.01.2019_final_unedited.pdf.

85. Il a exprimé sa gratitude au secrétariat de la CEE pour avoir préparé la présente session.
86. La Présidente a remercié les participants et prononcé la clôture de la session.
